

Manager d'organismes à vocation sociale et culturelle

RNCP5385 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	330p
Code(s) ROME	K1403, K1206
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	22/08/2017

Certificateur(s)

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)<http://www.cnam.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le manager et/ou le chef de service d'un organisme à vocation sociale ou culturelle (sous statut associatif, coopératif ou mutualiste) ou d'un service relevant d'une collectivité territoriale exerce des fonctions de direction et/ou d'encadrement de cet établissement ou de ce service. Il exerce sa fonction par délégation du conseil d'administration (lorsque l'établissement est géré sous forme associative, coopératif ou mutualiste) ou sous l'autorité de l' élu responsable du service (maire, président du conseil général, régional... par l'intermédiaire pour les plus grosses collectivités territoriales d'un directeur des services). Quelques uns des certifiés se sont mis à leur compte et travaillent en tant que consultant en organisation auprès des établissements ou services décrits ci-dessus.

Le manager ou chef de service d'un organisme assure 4 fonctions principales :

- 1) Il dirige l'organisme ou le service et son développement en cohérence avec son objet social et en adéquation avec les évolutions de l'environnement socio-économique
- 2) Il assure la gestion administrative et budgétaire de l'organisme de manière à garantir la pérennité de la structure et son développement
- 3) Il anime et gère une équipe de salariés
- 4) Il conçoit des projets de nature diverses afin de mettre en œuvre le projet social de l'organisme et pour cela s'inscrit dans des logiques de travail en réseau

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

- mettre en œuvre la stratégie arrêtée soit avec le CA (dans le cas d'un organisme à statut associatif) soit avec l' élu territorial –ou le directeur des services- (dans le cas d'un service relevant d'une collectivité territoriale)
- argumenter auprès des administrateurs –ou du directeur des services- les actions réalisées
- présenter au CA (ou à l' élu responsable) les évolutions des besoins des adhérents/usagers de l'organisme, les évolutions réglementaires et celle des politiques de financement public
- impliquer les usagers dans l'organisation et les activités de l'organisme
- inscrire l'organisme dans un réseau et mettre en évidence auprès des partenaires et des usagers l'articulation entre les projets portés par l'organisme et son objet social
- impulser une dimension éthique aux différents niveaux de responsabilité
- réaliser une veille, traiter l'information recueillie et l'utiliser à bon escient pour la proposition de projets innovants
- représenter l'organisme auprès des partenaires extérieurs

- définir des politiques budgétaires et financières et inscrire l'organisme dans une stratégie de développement
- proposer des solutions d'optimisation des moyens financiers et mettre en place une rentabilisation des investissements pour favoriser les renouvellements les mieux adaptés
- maîtriser les techniques comptables et financières et leur environnement réglementaire
- réaliser des tableaux pour établir des budgets fragmentés en fonction des services opérationnels de l'association
- mettre en place un processus de suivi et d'évaluation de la démarche qualité en rédigeant de manière participative le référentiel qualité interne, le projet d'établissement, le règlement intérieur
- définir la politique de gestion des ressources humaines
- appliquer les dispositions juridiques et administratives relatives au droit du travail, ainsi que celles du statut ou de la convention collective de référence
- Organiser et animer les relations sociales
- mobiliser une équipe
- analyser collectivement avec les salariés (et éventuellement les bénévoles) les forces, les points à améliorer, les obstacles et les opportunités
- faire émerger les demandes sociales, être force de propositions et d'innovations sociales en réalisant un diagnostic social
- monter des dossiers de financement argumentés et économiquement viable de projets innovants en s'inscrivant dans les politiques publiques
- favoriser la participation des bénéficiaires à toutes les étapes du projet
- réaliser des actions de promotion du projet
- maîtriser les différents statuts juridiques des organismes à vocation sociale ou culturelle
- maîtriser les différents modes de contractualisation avec les collectivités territoriales/ou avec les associations
- définir des indicateurs d'évaluation des projets mis en place

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteur du tertiaire relationnel, qui comprend les domaines de la culture, du travail social, de l'éducation populaire, du développement social local et de l'économie sociale et solidaire

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Animateur, travailleur social

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Directeur / Directrice d'établissement médico-social
- Directeur / Directrice de centre social ou socio-culturel
- Directeur / Directrice de Maison des jeunes et de la culture (MJC)
- Directeur / Directrice de Foyer de jeunes travailleurs (FJT)
- Directeur / Directrice de structure d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS)
- Directeur / Directrice d'entreprise ou de Service d'Aide par le Travail (ESAT)
- Directeur / Directrice d'une maison d'enfants à caractère social (MECS)
- Directeur / Directrice d'un institut médico-éducatif (IME)
- Directeur/directrice de service d'aide à la personne
- Chef de service socio-éducatif
- Responsable de service d'action sociale ou d'un service culturel
- Chef de projet, chargé de projet, chargé de mission
- Consultant en organisation

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Modérée (3/5)

Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 557 €
Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	64 780
Jugés difficiles à recruter	43 %
Emplois saisonniers	64 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- 2 enseignants du CNAM
- 2 professionnels exerçant ou ayant exercé dans des organismes à vocation sociale ou culturelle

COMPOSITION DU JURY — VAE

- l'administrateur général du Cnam ou son représentant,
- quatre enseignants du Cnam dont le responsable pédagogique du titre ou son représentant,
- deux représentants qualifiés des professions concernées par le titre

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 22/08/2017

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP1611

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP28720

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

cestes@cnam.fr

01 40 27 26 46

CNAM

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/5385/>